



Des permanences organisées sur le territoire

Uniquement sur Rendez-vous

A QUIMPERLE :

1 à 2 fois par mois - Le vendredi
Dans les locaux du CDAS
19 bis Place Saint Michel

A CARHAIX :

1 à 2 fois par mois - Le vendredi après-midi
Dans les locaux du CDAS
14 rue du Docteur Tanguy

A POULDREUZIC :

1 fois par mois - Le vendredi matin
Dans les locaux de la Maison France Services
2A rue de la Mer



Nos financeurs



UDAF DU FINISTERE

Adresse postale :
15 rue Gaston Planté - CS 82927
29229 BREST CEDEX 02

Service MEDIATION FAMILIALE

16 route de Plogonnec
Zone de Kernazet
29000 QUIMPER



06.46.11.40.09

espacerencontre-mediation@udaf29.fr

Uniquement sur Rendez-Vous



Ligne 1 : Arrêt Ty Pont
Lignes 9, 10, 15 : Arrêt Pôle Emploi



MEDIATION FAMILIALE

Un espace confidentiel pour se parler et
s'écouter en présence d'un médiateur
familial qui favorise la communication dans
la gestion d'un conflit familial.



La médiation familiale

Pour qui ?

Toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à communiquer entre elles :

- Vous êtes parent en situation de séparation ou de divorce,
- Vous êtes adolescent ou jeune adulte en conflit ou en rupture de lien avec votre famille,
- Vous êtes grands-parents souhaitant maintenir des liens avec vos enfants et vos petits-enfants ou vous êtes parents souhaitant maintenir des liens entre vos enfants et leurs grands-parents,
- Vous êtes une fratrie en désaccord en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie,
- Vous êtes héritier lors d'une succession conflictuelle.

Qui est le médiateur familial ?

Un professionnel formé, **diplômé d'Etat** et spécialisé dans l'accompagnement des conflits, qui respecte un **code déontologique** qui lui impose **l'impartialité, la neutralité, l'indépendance et la confidentialité**.

Les étapes

Quand ?

A tout moment, quand les personnes en éprouvent le besoin dans le cadre d'une démarche amiable.

Comment ça se déroule ?

- **Un entretien d'information**, individuel ou commun, gratuit et sans engagement, est proposé. Il permet de vous informer et d'accueillir votre demande ainsi que de vérifier si la médiation familiale peut répondre à votre demande.
- **Des séances de médiation familiale** pour :
 - Rétablir un dialogue constructif,
 - Clarifier la situation et identifier au mieux la source de conflit,
 - Identifier les besoins de chacun,
 - Prendre des décisions ajustées, faire des compromis,
 - Rechercher des solutions concrètes, acceptables pour chacun.

• Dans un espace neutre et confidentiel :

- Les séances se déroulent après un engagement volontaire de chacun.
- Les rencontres durent entre 1H30 et 2H00.
- Une participation financière en fonction des revenus est demandée à chaque participant. Le barème national est remis à chacun lors de l'entretien d'information.

Vous pouvez faire homologuer vos accords par le Juge aux Affaires Familiales à l'issue de la médiation familiale.

Notre espace de Médiation familiale

